



Décembre 2023

LA LETTRE D'INFORMATION

Mairie de St-Martial-d'Albarède


Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE





Décembre 2023

LA LETTRE D'INFORMATION

Mairie de St-Martial-d'Albarède



Bonnes fêtes et très belle année 2024 ... qui engage la seconde partie du mandat municipal !

Chères Albarédiennes,
Chers Albarédiens,



2023 a été l'année du mi-mandat. La période de perturbations subie durant les dix-huit premiers mois du fait de la COVID et des confinements successifs est heureusement derrière nous. L'équipe municipale a mis les bouchées doubles pour avancer sur ses engagements d'autant que de nouveaux projets se sont imposés. Mon optimisme et ma volonté d'aller de l'avant sont intacts au mitan de la mandature.

2024 sera bien remplie. Les priorités de ces prochaines années sont de 3 ordres : La santé, la protection de l'environnement et le logement. Des initiatives ont été prises par la commune sur l'ensemble de ces préoccupations. Au-delà de ces grandes priorités, je resterai attentif aux aménagements qui ont un impact sur la vie quotidienne. Néanmoins optimisme doit rimer avec réalisme. Rigueur et responsabilité dans la gestion des dépenses sont indispensables pour ne pas obérer l'avenir. Des choix sont à faire sauf à surendetter la commune ou augmenter la fiscalité, ce que je ne souhaite pas. Certains projets ne pourront ainsi intervenir que par étape.

Soyez certains que dans la seconde partie du mandat, votre équipe municipale restera mobilisée.

Je vous souhaite, au nom de l'ensemble du Conseil Municipal et en mon nom propre, une très bonne santé et une très belle année pour vous et celles et ceux qui vous sont chers et qui vous entourent.

Bonne lecture !

Bien fidèlement et bien cordialement

Votre maire

Francis CIPIERRE



Agenda (décembre-janvier)

- 10 décembre : Noël des enfants
- 14 décembre : Conseil Communautaire
- 16 décembre : Conseil Municipal
- 12 janvier : Conseil Municipal
- 14 janvier : Repas des aînés
- 26 janvier : Conseil Municipal

Sommaire

- Agenda 1
- Bilan du mi-mandat 2
- Travaux et projets 2023 5
- La commune engagée dans la performance énergétique 7
- Atlas de la Biodiversité 8
- Tempêtes et sécheresse 9
- Retour sur images 10
- Culture : Juste pour vous 14
- Le Scot Périgord Vert 15
- Une lettre au SMD3 16
- Happy Habitat 18
- Espace des associations 19
- Faune et flore locales 20
- Histoire 21
- Vos services en mairie 23



Bilan du mi-mandat



Le premier enjeu a été de surmonter des contraintes fortes et imprévues

La **crise sanitaire** puis les travaux d'extension de la gendarmerie sont venus perturber le programme initial. La crise sanitaire a contraint de suspendre certaines actions liées aux contacts avec la population. Les travaux d'extension de la gendarmerie ont mobilisé du temps et de la ressource pour être menés à bien. Les travaux de voiries ont été suspendus

Des sujets et/ou projets imprévus sont venus se greffer sur le début de mandat.

- TVA des travaux de la gendarmerie
- Projet d'aménagement des Farges
- Processus de reprise de concessions au cimetière
- Acquisition de la maison Lavaud/vente de la maison des fours à chaux et de la boulangerie
- Budget participatif.
- Acquisition tracteur.

La **flambée des prix de l'énergie** est venue alourdir les charges. Il faut s'interroger sur les coûts de gasoil (analyser la consommation des véhicules municipaux). La maîtrise des dépenses d'énergie doit s'organiser de manière progressive notamment concernant les lampadaires de la route départementale. Le chauffage des locaux municipaux reste à réaliser.

L'extension de la gendarmerie : un projet exceptionnel mené à son terme.

c'est l'aboutissement d'un projet d'un montant de 2 millions d'euros HT porté par la commune depuis plusieurs années en coordination avec de nombreux partenaires. 30 délibérations municipales auront été nécessaires au total pour mettre en place les emprunts, demander les subventions, réaliser les appels d'offres ou agir en cours de travaux. Cette réhabilitation de la gendarmerie, inaugurée le jeudi 6 octobre, demeure une source de satisfaction saluée par tous.



A mi-mandat

60% du programme réalisé

La quasi-totalité des actions du programme municipales sont déjà engagées

9 nouveaux projets imprévus engagés



Le coût définitif du projet d'extension de la gendarmerie s'est élevé à 2 millions d'euros HT en partie subventionnés. L'ensemble du bâti est propriété de la commune et mis en location auprès de la Gendarmerie



Bilan du mi-mandat



Aménagement de la commune

Réalisé: Extension de la gendarmerie, déploiement du numérique, amélioration du multiple rural.

En cours : Les travaux de voirie communale (chemin du Barrage, chemin du Paradis, Las Gertas ...) ont été dépriorisés compte tenu de l'extension de la gendarmerie mais repris dès fin 2022. Logements Bardet, Maison Mège, lutte contre l'incendie.

A engager : Voie piétonne sécurisée sur la départementale.

Soutien et développement de l'économie locale

Réalisé: installation d'un nouveau commerce (multiple rural) , soutien à la consommation de produits locaux,

Dynamique culturelle, sportive et festive

Réalisé: soutien aux associations locales, relance du Comité des fêtes, mise en valeur du petit patrimoine,

En cours: création d'une nouvelle boucle de randonnée,

A engager: Favoriser la transmission de la langue occitane

Les actions supplémentaires engagées à mi-mandat

Réalisé: acquisition d'un tracteur, amélioration de la salle des fêtes

En cours: Aménagement du contournement des Farges, enfouissement du réseau aux Farges, acquisition de la maison Lavaud et aménagement d'un nouvel espace, Réfection maison Mège, reprise des concessions en état d'abandon et construction d'un ossuaire, aménagement des abords du bourg,

Etude à lancer : isolation et chauffage de la mairie

Développement durable

Réalisé: Commune zéro-déchet, valorisation des déchets végétaux et des bio-déchets , optimisation de l'éclairage public, fleurissement de la commune, jardins partagés, plantations

En cours: Recherche d'économie d'énergie communale, inventaire des arbres remarquables.

A engager: Qualité de l'eau de la Loue,

Accueil et solidarité

Réalisés: Noël des enfants et repas des aînés, rencontres intergénérationnelles

En cours: cérémonie de vœux et accueil des nouveaux habitants (action perturbée par la crise sanitaire)

Transféré à la CCILAP: Etude d'une structure d'hébergement temporaire

Transparence et vie locale

Réalisé : Permanence à la Mairie , présence d'un élu le samedi matin, ouverture de certaines commissions, amélioration du bulletin municipal (, plusieurs numéros par an)

Suspendu : Conseil municipal des enfants (en attente de disponibilité)





Travaux et projets réalisés en 2023



- **Logement Mège** : Nous avons dû procéder à la remise en état du logement Mège **pour 23 830€**. Les travaux réalisés ont permis d'améliorer l'isolation, de créer un coin cuisine avec ses équipements électroménagers, de refaire la salle de bain, d'effectuer les peintures de tout le logement ainsi que le changement des radiateurs électrique.
- **Salle des Fêtes** : Nous avons apporté des améliorations sur la salle des fêtes pour un montant de 36 148€ comprenant le changement de toutes les huisseries, la réfection de l'éclairage extérieur par des éclairages leds et l'installation d'un nouveau chauffe-eau au plus près des éviers. Ces équipements permettront de limiter les dépenses énergétiques sur ce bâtiment et apporter plus d'agrément dans son utilisation de par l'augmentation de la luminosité.
- **Travaux des Farges** : La municipalité s'est engagée en début de mandat à réaliser des travaux d'aménagement du hameau des Farges. La 1^o étape étant l'enfouissement des réseaux et la réfection de l'éclairage pour un montant de **38 600€** (y compris l'installation du coffret de branchement du Palou)
- **La création d'un ossuaire et d'un caveau communal** : Dans le but de récupérer des espaces dans notre cimetière la municipalité a lancé en 2022 une procédure de reprise des vieilles concessions laissées à l'abandon, il est nécessaire de créer un ossuaire afin de recueillir les ossements des sépultures concernées. De plus il est nécessaire d'avoir un caveau communal disponible en cas de besoin. Les deux opérations ont été menées ensemble pour un montant de **9 819€**
- **Travaux de voirie divers** : Aucun travaux de voirie n'avait été réalisé depuis 3 ans du fait des investissements lancés sur la gendarmerie, des réparations et revêtements de plusieurs sections de voies communale ont été réalisés en 2023 pour un total **142 721€**.



- **Acquisition d'un tracteur** : Afin d'assurer les travaux de voirie et remplacer notre ancien équipement devenu très coûteux en réparation l'achat d'un nouveau tracteur était devenu indispensable. Montant de l'acquisition : **102 000€**

- **L'achat du terrain et de la maison Lavaud dans le bourg pour 1 600€**. Cette acquisition permettra d'éliminer cette ruine qui présente des dangers pour les riverains et pour les passages sur la voie publique. Nous prévoyons de créer un espace vert ainsi que quelques places de stationnement.





Travaux et projets réalisés en 2023



- **Gendarmerie** : Divers travaux ont été réalisés sur la gendarmerie comprenant l'amélioration de l'isolation des anciens logements, le changement d'une porte d'entrée d'un logement ainsi qu'un complément d'aménagement des espaces verts suite aux travaux d'extension, l'ensemble de ces travaux ont été réalisés pour un montant de **7 870€**.

- **Projet restauration des logements Bardet.**
Choix de la maîtrise d'œuvre et lancement études et évaluation travaux : 4 620€.



- **Désamiantage de l'ancienne boulangerie.**

Afin de pouvoir réaliser la vente de cet immeuble il aura été nécessaire de faire procéder au désamiantage de l'ancien four à pain, cette opération a également engendré une démolition et une évacuation totale de celui-ci, le montant des travaux s'est élevé à **15 286,25€**



- **Budget participatif** : Lancé en 2022 il aura donné lieu à la réalisation de trois projets pour un montant total de **4620€** :
 - L'installation de barbecues au Palou,
 - La création de fresques sur l'ancienne gare,
 - La mise en place d'un kiosque à revues en libre-service.

Budget participatif

- **Achat défibrillateur** : La salle des fêtes et la salle des associations sont de plus en plus utilisées, l'acquisition et l'installation d'un défibrillateur à proximité de celles-ci était indispensable pour la sécurité des usagers. Le montant de l'installation est de **3 500€**.



JOYEUSES FÊTES

de fin d'année





La commune engagée dans la performance énergétique des bâtiments communaux

Notre commune a fait de la rénovation énergétique l'une de ses priorités. Cela s'est traduit concrètement par des plusieurs initiatives.

Avec un patrimoine bâti important, la commune de Saint-Martial dispose de leviers importants pour agir sur sa consommation d'énergie.

Logements Bardet. Il a été profité de la restructuration des logements pour améliorer la performance énergétique et installer un nouveau moyen de chauffage des logements Bardet

Salle des fêtes. Les nouvelles portes et fenêtres ont été posées en novembre dernier. Le Conseil Municipal avait décidé de changer les huisseries de la salle des fêtes car celles-ci sont vieillissantes, ne sont pas isolantes et sont une source de dépenses énergétiques anormales.



Dans le cadre de l'amélioration énergétique des bâtiments communaux, une subvention au Conseil Départemental, à l'ADEME ainsi qu'une Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux (DETR) ont été demandées.



Cimetière

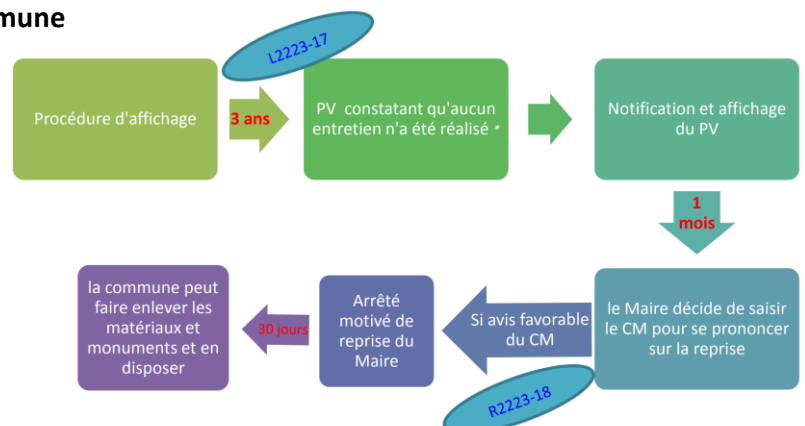
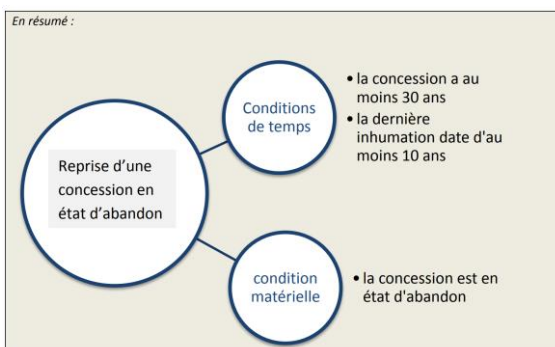
Plusieurs actions sont en cours.

Une procédure de reprise des concessions en état d'abandon

Une rénovation du règlement intérieur

Une étude pour consolider le mur côté gauche à la séparation ancien et nouveau cimetière. Dans l'attente des travaux, un arrêté de péril a été pris.

Procédure de reprise de concession par la commune





Saint-Martial-d'Albarède retenue pour établir un Atlas de la biodiversité

Notre commune a été retenue avec celle de Brouchaud sur le secteur de la CCILAP pour l'ABC de la biodiversité.

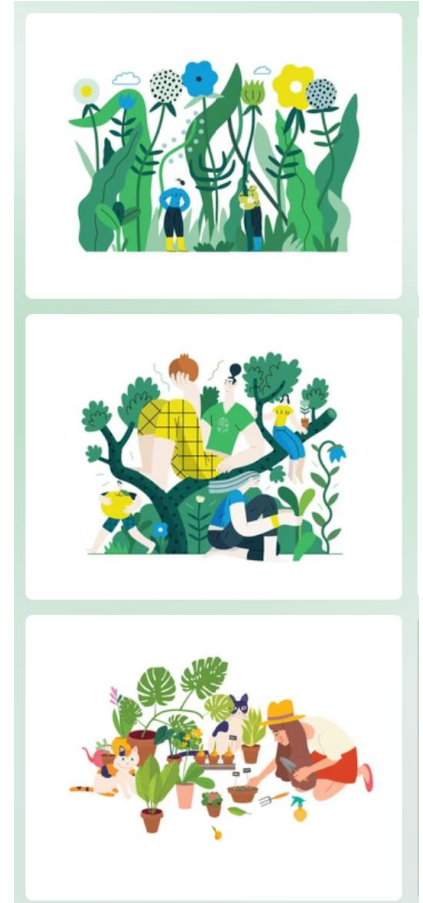
Un Atlas de la biodiversité communale, c'est quoi ?

- C'est un outil qui permet d'acquérir de la connaissance sur la biodiversité d'un territoire.
- C'est un outil qui permet aux acteurs du territoire (élus, équipes techniques municipales ou intercommunales, habitants, agriculteurs, forestiers, entreprises, associations, etc...) de s'approprier les enjeux biodiversité du territoire, de les impliquer et de construire ensemble des recommandations.
- C'est surtout une aide à la décision ! Une fois l'ABC réalisé et les enjeux de biodiversité identifiés, il convient de les intégrer dans les projets d'aménagement et de valorisation du territoire.

Quelles sont les productions ABC ?

- Afin de répondre aux objectifs visés, l'Atlas de la biodiversité communale donne lieu à la production de trois types de rendus :
- la réalisation d'inventaires naturalistes de terrain au cours desquels sont produites des données d'observation et de suivi d'espèces et/ou d'habitats,
- la production de cartographie d'enjeux de biodiversité qui pourront être intégrés dans les projets d'aménagement et de valorisation du territoire,
- la production de publications, rapports ou annexes relatives à la mise en œuvre de l'ABC et des perspectives qui en découlent.

Si vous souhaitez contribuer à ce beau projet, prenez contact avec la mairie.



Mode d'emploi





Les tempêtes de novembre

Tempête Ciaran

Une mini tornade est apparue le 3 novembre au niveau de l'écluse de Liarou. Elle a ravagé en grande partie la noyeraie contiguë. La chute d'un chêne a coupé la route du Barrage



L'étiage de 1,07 m le 2 novembre est passé à 2,38 le 5 novembre . Dans la nuit du 11 au 12 décembre le niveau est brutalement repassé à 2,88 m inondant à nouveau la plaine de Saint-Martial déjà gorgée d'eau.

Tempête Domingos : samedi 4 novembre, la pluie est tombée sans discontinuer avec comme conséquence le gonflement rapide de la Loue.

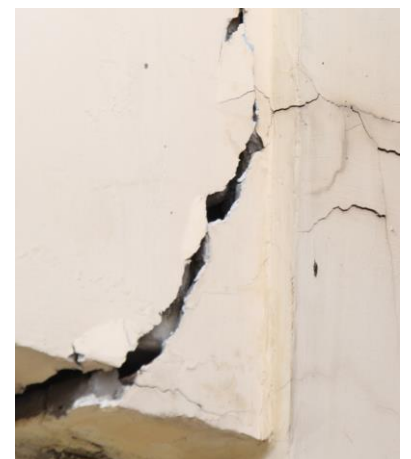


Sécheresse-réhydratation des sols argileux : Saint-Martial en état de catastrophe naturelle

Par arrêté interministériel du 22 juillet 2023 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et publié au Journal Officiel du 14 septembre 2023 : 63 communes supplémentaires de Dordogne dont Saint-Martial-d'Albarède ont été reconnues en état de catastrophe naturelle pour mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022.

Cet arrêté venait en complément de celui publié au JO du 8 septembre 2023 et dans lequel 54 communes périgourdines avaient été reconnues en état de catastrophe naturelle pour cette raison.

À compter de la date de parution au Journal Officiel, les administrés disposaient d'un délai de 30 jours pendant lequel ils pouvaient déposer auprès de leur compagnie d'assurances un état estimatif de leurs pertes, afin de bénéficier du régime d'indemnisation prévu par la Loi n° 82-600 du 13 juillet 1982.



Retour en images

Le tour du Limousin

La deuxième étape du tour du Limousin Périgord-Nouvelle Aquitaine 2023 au cœur de l'été a fait une incursion à Saint-Martial. La boucle de la première heure de course parcourait le canton avant que le peloton s'échappe vers le centre du département pour une arrivée disputée au sprint à Trélassac. La municipalité tient à remercier les bénévoles signaleurs qui ont œuvré au bon déroulement ainsi que les agents municipaux pour la logistique matérielle.



Octobre Rose

Octobre Rose est la campagne annuelle de sensibilisation au cancer du sein. **Novembre bleu** est ensuite le mois dédié à la sensibilisation du dépistage du cancer de la prostate chez l'homme. Des leds peu énergivores ont été installés à la mairie et l'ancienne gare pour médiatiser cette campagne. Cette démarche a été partagée par l'ensemble de la communauté de communes.



Cérémonie du 11 novembre

Le 11 novembre est dédié aux Poilus de 14-18 mais aussi à tous ceux qui sont tombés pour défendre notre Nation, notre liberté, nos valeurs, sur notre sol comme en opération extérieure. M. le Maire a lu le message de Sébastien Lecornu, ministre des Armées, et Patricia Mirallès, secrétaire d'Etat auprès du ministre des Armées, chargée des Anciens combattants et de la mémoire. LA cérémonie a été suivie par une trentaine de personnes en présence de notre porte-drapeau. Melina Dubreuil a participé à la dépose de la gerbe de fleurs. Un pot amical a été offert par la Municipalité.



Une sortie de la Société mycologique et botanique du Périgord le 24 septembre 2023 à Saint-Martial.

Association de passionnés, dédiée à la découverte et à l'étude des plantes et des champignons du Périgord, la SMBP avait organisé une sortie sur le terrain à l'initiative de son membre correspondant Yves Caristan. Daniel Lacombe apporta toute son expérience pour déterminer les espèces. La sécheresse encore présente a limité la récolte mais les participants se sont félicités de cette journée passionnante. Les Marasmes des Oréades ramassés ont terminé en potelés ou en omelettes.



Retour en images

La transformation visuelle de la gare du tacot

C'était un des projets retenus par le budget participatif communale : une peinture en trompe-l'œil sur l'ancienne gare du tacot proposé par Denis CHARRETT-DYKES. Avec 60% des voix, il était arrivé largement en tête.

Denis CHERRET-DYKES est un décorateur de théâtre qui connaît bien la technique du trompe-l'œil. Son projet rappelle l'activité de l'ancienne gare. Le réseau de tramway à voie métrique créée à la fin XIX e siècle, concédé après la Première Guerre mondiale à la Compagnie de chemins de fer départementaux, a complètement disparu en 1949. Très réussi, ce trompe l'œil attire l'attention des passants et passagers des véhicules de la route départementale. L'aménagement de l'ancienne gare en bibliothèque est en cours.

La grainothèque rejoint également ce bel espace ouvert à tous.



Le barbecue est en place au Palou

Un autre projet du budget participatif est en place depuis l'automne : la création d'un barbecue et d'un espace pique-nique au Palou.



Rappelons enfin que le kiosque à revues en libre-service est accessible en mairie aux heures d'ouverture.



L'atelier du Père Noël

Cette année encore l'atelier du Père Noël, provisoirement installé dans l'ancienne cour d'école, a rassemblé quelques bénévoles bricoleurs pour travailler le bois et faire surgir de belles décorations.



Retour en images

Spectacle et cadeaux de Noël aux enfants de la commune

Cette année, la salle des fêtes accueillait à nouveau un spectacle de Noël pour les enfants. La Compagnie Les Acrolytes leur a proposé un spectacle de cirque "Applaudissez avant que ça tombe !". Le père Noël est ensuite venu à la rencontre des enfants pour remettre à chacun un cadeau au nom de la Municipalité. L'après-midi s'est terminé par un sympathique goûter.



Retour en images



CULTURE



> Programmation tout public

10/11/2023 - 20h30 - Lanouaille : De Claude à Nougaro
 16/02/2024 - 20h30 - Excideuil : T60
 26/04/2024 - 20h30 - Saint-Vincent-sur-l'Isle : Racines croisées
 30/05/2024 - 20h30 - Excideuil : Je m'suis fait tout p'tit
 20/06/2024 - 20h30 - Excideuil : Du rêve qui fut ma vie
 Tarif plein: 10€ / réduit : 5€ / Gratuit - de 12 ans
 Abonnement 3 spectacles : 25 €



> Programmation jeune public

05/10/2023 (RPE) - 10h00 - Lanouaille : Emois...et moi ?!
 07/03/2024 et 08/03/2024 (Maternelles) - Saint-Médard-d'Excideuil : Suite de balles
 30/05/2024 et 31/05/2024 (CM1/CM2) - 10h00 - Excideuil : Je m'suis fait tout p'tit
 13/06/2024 et 14/06/2024 (CP/CE1/CE2) - Excideuil : L'envol de la fourmi
 Renseignements : 05 53 62 46 58 / culture@ccilap.fr

> Captations de la comédie Française (en partenariat avec Ciné Passion)

- 20 000 Lieux sous les mers, le 20 décembre 2023
 - Cyrano de Bergerac, le 14 février 2024
 - MacBeth, le 22 mai 2024
 Excideuil | Salle de cinéma du château
 Tarif réduit sur réservation
 Entrée : 15 € / Réduit : 10 € / Groupes : consulter Ciné Passion > 05 53 02 64 97
 Pré-réservations : Bureaux de tourisme 05 53 52 29 79 (Excideuil) ou 05 53 62 17 82 (Lanouaille)
 ou 05 53 62 46 58 (CCILAP bureau d'Excideuil)



Enfance jeunesse. Le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) "Entre deux" répond a été mis en place pour les enfants de moins de 6 ans et leurs parents. Les objectifs : sociabilisation progressive, un travail sur la relation parent/enfant, une lutte contre l'isolement.

Ouvert à tous, d'accès gratuit et garantissant l'anonymat des participants, il est organisé autour de valeurs d'écoute, de bienveillance, de non jugement, d'échanges et d'accueil.

L'équipe accueillante est composée de 5 personnes, pour permettre un accueil par deux personnes une fois par semaine, hors périodes de vacances scolaires.

Tous les mardis de 9h30 à 11h30 (hors vacances scolaires), dans les locaux de l'Accueil de Loisirs à St Médard d'Excideuil (20 rue du Forum, le Chateau - à côté de la mairie).

Contact Service Enfance Jeunesse 06.07.03.42.53 | laep@ccilap.fr

Le SCoT Périgord Vert

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Périgord Vert est actuellement soumis pour avis des Personnes Publiques Associées jusqu'à début 2024. Le dossier fera ensuite l'objet d'une enquête publique (consultation élargie aux habitants).

Le SCoT est à la fois un document d'urbanisme de planification territoriale qui va superviser les Plans Locaux d'Urbanisme, et une démarche de projet qui prescrit les volontés d'aménagement et de développement pour les 20 ans à venir. Le SCoT Périgord Vert regroupe les 6 communautés de communes du nord de la Dordogne (Dronne et Belle, Isle Loue Auvézère en Périgord, Pays de St-Aulaye, Périgord Limousin, Périgord Nontronnais et Périgord Ribéracois).

Le projet, actuellement en cours de finition, se définit en 4 axes présentés grâce à 4 vidéos.

A VOIR !

4 vidéos sur la chaîne Youtube SCoT Périgord Vert - Plus d'informations sur www.scotperigordvert.com

“
Comment favoriser une société qui échange quand on fait un document d'urbanisme ?



Découvrez le travail du SCoT Périgord Vert à travers notre vidéo "Solidarité"

SCOT PERIGORD VERT désormais sur Youtube

www.scotperigordvert.com

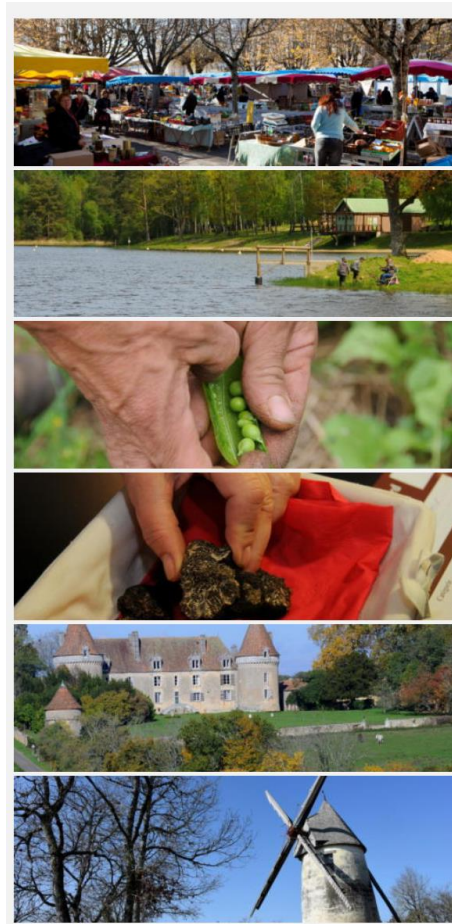
“
Comment adapter notre économie locale à travers un document d'urbanisme ?



Découvrez le travail du SCoT Périgord Vert à travers notre vidéo "Innovation"

SCOT PERIGORD VERT désormais sur Youtube

www.scotperigordvert.com



“
Comment préserver des espaces qui attirent dans un document d'urbanisme ?



Découvrez le travail du SCoT Périgord Vert à travers notre vidéo "Espaces"

SCOT PERIGORD VERT désormais sur Youtube

www.scotperigordvert.com

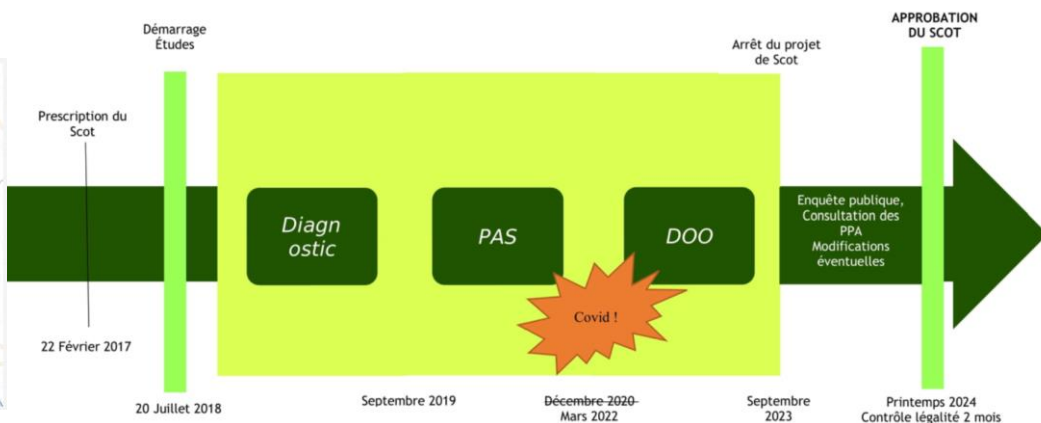
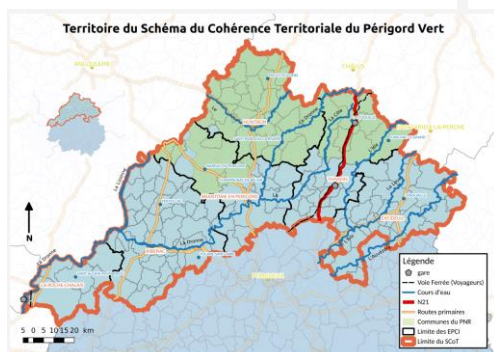
“
Comment créer des lieux qui font lien au moyen d'un document d'urbanisme ?



Découvrez le travail du SCoT Périgord Vert à travers notre vidéo "Lieux"

SCOT PERIGORD VERT désormais sur Youtube

www.scotperigordvert.com



Un courrier de la Communauté de Communes au SMD3 à l'initiative de Saint-Martial

Les élus de Saint-Martial constate que depuis la mise en place de la redevance incitative et du nouveau mode de collecte au 1^{er} janvier 2023, la situation est devenue préoccupante. Certes le volume des déchets ultimes dans les conteneurs aurait diminué de moitié, mais dans nos communes, nous observons que le système présente encore trop d'imperfections et engendre une irritation croissante des habitants, et des actes d'incivilité qu'il nous est difficile de combattre. Un groupe de travail a préparé un projet de lettre au SMD3 qui a été présenté à la Communauté de Communes. A partir de ce projet et dans une démarche collective, les membres du Bureau communautaire ont souhaité cosigner le 24 octobre 2023 un courrier à l'adresse du Président du SMD3.

6 propositions concrètes

1. Accroître significativement le nombre d'ouvertures dans le forfait

Doubler le nombre d'ouvertures pour tous, en diminuant le volume autorisé à 30 litres, permettrait de rétablir une évacuation plus régulière de certains déchets et de freiner les dépôts sauvages. Dans le même esprit, une fongibilité entre les ouvertures de PAV et les passages en déchetterie pourrait être envisagée dans le forfait.

2. Garantir la propreté

Le Périgord, en recherche constante d'attractivité économique et touristique, doit véhiculer une image de qualité paysagère et de gestion intelligente de ses déchets. Les freins à la propreté doivent être levés et des moyens adaptés doivent être apportés. La ponctualité du ramassage et les interventions sur les "dépôts et sauvages" et les "incivilités" doivent être exemplaires.

3. Améliorer l'ergonomie des matériels

L'accessibilité des PAV pour les personnes âgées, handicapées ou plus généralement fragiles est indispensable. Les points inadaptés doivent être remplacés ou modifiés progressivement afin de ne pas exclure une partie de la population. Par exemple, les trappes des colonnes aériennes pour les sacs noirs, en plus d'être peu accessibles, contiennent très difficilement deux sacs de 30L. De même, il est urgent de pourvoir chaque commune, comme le SMD3 s'y était engagé, d'au moins un PAV accessible à tous.

4. Reprendre la réflexion sur l'incitativité

Un débat entre élus et citoyens doit être initié afin de trouver un équilibre entre les différentes catégories d'usagers.

5. Gagner en transparence

Avec la redevance incitative, il s'agit de changer les habitudes en profondeur. La contrepartie de ce changement est un fonctionnement transparent du SMD3 avec des indicateurs pertinents, réguliers et audités mis à la disposition des élus et de la population. De même, nous considérons que notre secteur est sous-représenté au sein du Comité syndical.

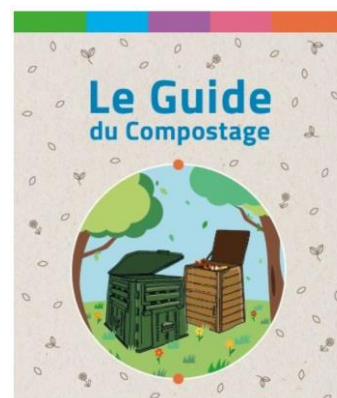
6. Adapter les modalités de recouvrement

Demander une nouvelle fois la possibilité d'une mensualisation du paiement, au même titre qu'il était possible de le faire pour les taxes foncières, car le paiement en trois fois n'est souvent pas supportable pour les personnes dans la précarité.



Compostage

La fraction fermentescible (c'est-à-dire les matières biodégradables) présente dans nos ordures ménagères : les restes de repas, les épluchures, les papiers souillés, les fleurs coupées, etc., représentent 34 % des déchets de la poubelle noire. De nouveaux bacs à compost ont été installés sur la commune. L'obligation de composter les déchets biodégradables entre vigueur en 2024 !



Happy Habitat est une opération programmée d'amélioration de l'habitat et de Revitalisation Rurale lancée par les Communautés de communes Périgord Limousin et Isle Loue Auvézère en Périgord. **Le dispositif est prolongé au moins jusqu'au 30 avril 2024.**

<https://www.ccilap.fr/index.php/agir-pour-leterritoire/habitat>

Concrètement, il s'agit :

- D'attribuer des subventions directes aux habitants pour leur permettre de rénover leur logement (aides aux travaux).
- De prodiguer des conseils gratuits pour le financement global des travaux, des conseils techniques neutres et un accompagnement administratif aux démarches.

Happy Habitat, pour qui ?

Les propriétaires occupants
(sous condition de ressources)

Les propriétaires bailleurs

Les commerçants

Pour quels travaux ?

- Le maintien à domicile
- Les travaux d'amélioration thermique (menuiseries, chauffage, isolation...)
- La mise aux normes des logements (électricien)

L'équipe d'Happy Habitat est disponible :
05.33.12.01.17



<https://happyhabitat.fr/>

PERMANENCES (SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT) :

Mairie de Cubjac : 1er mercredi du mois de 9h30 à 12h

Communauté de Communes à Payzac : 3ème mercredi du mois de 9h30 à 12h

Communauté de Communes à Excideuil : 4ème jeudi du mois de 9h30 à 12h

Pour joindre l'équipe et/ou prendre rendez-vous pour une permanence par téléphone : 05 53 06 81 20

Service Public d'Assainissement Collectif (SPAC) – RAPPEL -

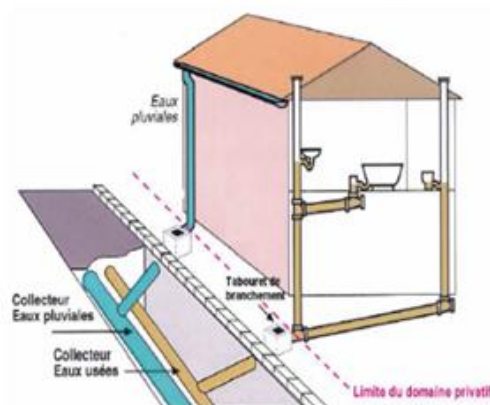
Dans le cadre de l'exploitation du réseau et de la station d'épuration, il est régulièrement constaté une quantité importante de déchets (**lingettes, couches, serviettes hygiéniques, préservatifs, déchets alimentaires grossiers...**), dont la destination est la **poubelle d'ordures ménagères et non le « Tout à l'égout ».**

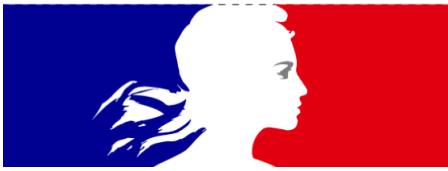
Ces comportements dénotent un manque de respect à l'égard de l'agent en charge de l'exploitation de la station d'épuration. Ils génèrent des **dysfonctionnements et entraînent des surcoûts d'entretien pour la collectivité et pour vous, usagers.**

Par conséquent, NOUS VOUS RAPPELONS :

- Seules les eaux usées domestiques doivent être raccordées sur le réseau d'eaux usées.

Branchement d'une habitation à un réseau de collecte séparatif





Brûlage des déchets verts

Depuis 2017, une réglementation relative aux déchets verts est applicable dans un double objectif de prévention des incendies de forêt et de prévention de pollution de l'air. Les communes rurales bénéficient d'une tolérance encadrée. En voici les modalités :

- Autorisation de brûlage des déchets verts entre le 1er octobre et le dernier jour de février de 10h00 à 16h00. (Donc INTERDICTION de brûlage à l'air libre du 1er mars au 30 septembre)
- Obligation d'en faire la déclaration 3 jours minimum avant la date prévue, auprès de votre mairie d'habitation. L'imprimé de déclaration est disponible en mairie, sur notre site Internet (lien QR code) ou sur le site Internet de la Préfecture de la Dordogne.
- Cette déclaration sera par la suite transmise au SDIS 24 et à la gendarmerie.
- En cas de report de la date prévue, cette déclaration est valable 15 jours suivant la date initiale. Au-delà, une nouvelle déclaration est à transmettre.


 Liberté • Égalité • Fraternité
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrêté préfectoral pour la prévention de la pollution de l'air et des incendies de forêt, relatif aux brûlages à l'air libre des déchets verts, aux autres usages du feu et aux obligations de débroussaillage

Annexe 2
Imprimé de déclaration de brûlage de déchets verts


 • Le brûlage à l'air libre des déchets autres que les déchets verts est interdit toute l'année
 • Le brûlage à l'air libre de déchets verts est interdit entre le 1^{er} mars et le 30 septembre
 • Dans les communes urbaines (communes non listées en annexe 4), seuls les déchets verts issus des obligations légales de débroussaillage peuvent être brûlés
 • Tout brûlage à l'air libre doit être déclaré

Imprimé à transmettre à la mairie du lieu du brûlage au minimum 3 jours avant la date prévue

En cas de report de la date prévue, la durée de validité de la déclaration est limitée à 15 jours sous réserve du respect des périodes autorisées et des mesures exceptionnelles éventuellement déclenchées au titre de l'article 6 (épisode de pollution de l'air ambiant, sécheresse prolongée, forts vents...). Au-delà de ce délai de 15 jours, une nouvelle déclaration doit être transmise.

DÉSIGNATION DU DECLARANT particulier exploitation agricole ou forestière
 cocher la case correspondante autre (préciser) _____

Nom et prénom du déclarant _____
(en majuscules) ; lorsque le pétitionnaire n'est pas propriétaire des terrains, fournir le mandat des propriétaires

Adresse : _____

Téléphone : _____ Fax : _____

Courriel : _____

Pour les personnes morales
 Dénomination sociale _____

N° SIRET : _____

LIEU ET NATURE DU BRÛLAGE PROJETÉ

Dates et heures prévues _____
(en majuscules) ; lorsque le pétitionnaire n'est pas propriétaire des terrains, fournir le mandat des propriétaires
(possibilité uniquement entre le 1^{er} octobre et le dernier jour de février et entre 10h00 et 16h00)

Lieu du brûlage _____
(adresse exacte)

Commune _____

Désignation cadastrale _____
(section, N° de parcelles)

Origine et nature des végétaux à brûler ; cocher la case correspondante
 déchets verts issus des obligations de débroussaillage autre (préciser) _____

Si brûlage de végétaux sur pied ou rémanents non mis en tas (activités agricoles ou forestières uniquement) Si brûlage de végétaux en tas ou cordons tas (activités agricoles ou forestières uniquement)

Superficie (m²) : _____ Volume cumulé (m³) : _____

SYNTHESE DE L'ARRETE SUR LE BRULAGE DES DECHETS VERTS



	Du 1er Mars au 30 Septembre	
	Tout brûlage est interdit	
	Du 1er Octobre à fin Février	
	Brûlage de déchets verts issus des obligations légales de débroussaillage	Brûlage de déchets verts issus des travaux d'entretien (Taille, tonte,...).
Terrain situé dans une commune urbaine (1)	Soumis à Déclaration (4) (règles de sécurité, voir ci-dessous)	Interdit
Terrain situé dans une commune rurale (2)	Soumis à Déclaration (4) (règles de sécurité, voir ci-dessous)	
Professionnel (3)	Interdit	

- (1) Propriétaires des terrains ou ayant droits dûment mandatés situés dans une commune urbaine (communes absentes de la liste des communes rurales jointe au verso)
 (2) Propriétaires des terrains ou ayant droits dûment mandatés situés dans une commune rurale (voir liste des communes rurales jointe au verso)
 (3) Les collectivités et les entreprises d'espaces verts et paysagistes sont tenues d'éliminer leurs déchets verts par des solutions alternatives
 (4) Le modèle de déclaration à remplir est annexé à l'arrêté préfectoral

RESPECT ET TOLÉRANCE, APPRENONS À BIEN VIVRE ENSEMBLE

TONDEUSES ACTIVITÉS BRUYANTES...
 LES ACTIVITÉS SONORES SONT AUTORISÉES :

du lundi au vendredi

de 8^h30 à 12^h00 et de 14^h30 à 19^h30

les samedis

de 9^h00 à 12^h00 et de 15^h00 à 19^h00

les dimanches et jours fériés

de 10^h00 à 12^h00

Les aboiements continus des chiens, de jour comme de nuit,
 constituent une nuisance ■





L'espace des Associations



Comité des fêtes Albarédiens

Le 25 novembre, le comité des fêtes a tenu son assemblée générale annuelle. Un nouveau bureau a été constituée : Monique BALLOUT, présidente, Luisa COPELANDS vice-présidente et Pierre LACOMBEZ, trésorier. Le programme 2024 a été présenté dans ses grandes lignes : Potée d'hiver le 3 février, vide-grenier le 9 juin, fête de la Saint-Jean au Palou le 29 juin, Loto le 7 septembre. Seront également renouvelés la sortie des orchidées et un concert d'été. Une conférence littéraire est enfin en réflexion. Si vous souhaitez rejoindre le Comité des fêtes, prendre contact avec Monique Ballout ou Luisa Copeland. cdfalbaredien@gmail.com



Loto, Salle des fêtes, sept. 2022



Passage de relais entre l'ancien et le nouveau Bureau. De gauche à droite : Pierre Lacombez, trésorier, Daniel Daumens, Luisa Copeland, Vice-Présidente, Francis A. Boddart, Monique Ballout, Présidente, Serge Maurance, Richard Copeland, Virginie Zambelli-Buffat.

SOS Chats Libres

PARLONS CHATS !

CE QUE DIT LA LOI:

- L'IDENTIFICATION DES ANIMAUX DOMESTIQUES. CHIENS, CHATS ET FURETS **EST OBLIGATOIRE.**
- DEPUIS LE 1ER JANVIER 2015, LES CHATS « ERRANTS » DOIVENT ÊTRE STÉRILISÉS ET IDENTIFIÉS PUIS RELÂCHÉS SUR LES LIEUX OÙ ILS ONT ÉTÉ CAPTURÉS. UNE FOIS STÉRILISÉS ET IDENTIFIÉS, LES CHATS ERRANTS ONT LE STATUT DE CHATS LIBRES. A CE TITRE, ILS SONT SOUS LA PROTECTION DE LA COMMUNE.
- (ARTICLES L 212-10 ET L 211-11 DU CODE RURAL)

Les Albarians - Le Président Jean-Pierre Maurance peut être fier de la saison 2023 qui a été très active. Les compétitions ont rassemblé plusieurs centaines de participants sur le terrain des fours à chaux. Le point d'orgue a été le critérium départemental UFOLEP qui a battu un record d'affluence. Merci aux bénévoles !

A.C.C.A. - Les trois arrêtés réglementant la chasse en Dordogne pour la saison cynégétique 2023-2024 sont disponibles sur dordogne.gouv.fr. Pour rappel, l'ouverture générale a été fixée au dimanche 10 septembre 2023 à 08 h 00 et la fermeture générale au jeudi 29 février 2024 à 18 h 00. Entre ces deux dates, certaines espèces sont soumises à des dates d'ouverture et de fermeture spécifiques. Par ailleurs, la période de chasse au sanglier est étendue jusqu'au 31 mars 2024.

La flow Velo® passe par Saint-Martial

Aux portes du Sud-Ouest, La Flow Vélo® dévoile ses charmes tout au long de ses 350 kilomètres, depuis Le Lardin-Saint-Lazare en Dordogne Périgord jusqu'à l'Île d'Aix en Charente-Maritime, en passant par la Charente. Après la traversée du Parc Naturel Régional du Périgord Limousin, La Flow Vélo® emprunte la voie verte « La Coulée d'Oc », avant de guider le touriste à vélo jusqu'à Angoulême, Cognac, Saintes et Rochefort, pour terminer sa route sur les plages de l'Atlantique. Au fil du fleuve, des vignobles et d'une campagne aux airs bucoliques, La Flow Vélo® tient sa promesse : les cyclotouristes sont dépaysés ! Entièrement balisé et sécurisé dans les deux sens, l'itinéraire se pratique en couple ou en famille et ravit aussi bien les débutants que les habitués de la petite reine.





Faune et flore locales

Le tarier pâtre

C'est un oiseau de petite taille, commun mais rarement visible aux abords des habitations humaines. On va pouvoir l'observer dans des milieux ouverts et la plupart du temps sur un perchoir en hauteur : ligne électrique, poteau, piquets de clôture, arbre isolé ...

C'est un oiseau essentiellement insectivore et il se sert de ces perchoirs comme poste d'affût.

Dans notre région les tariers pâtres sont présents toute l'année alors que dans des régions au climat moins favorable, ou à la nourriture moins abondante ils migrent vers d'autres contrées.

Le tarier pâtre est facilement reconnaissable à sa silhouette ronde et trapue. Le mâle a un plumage très contrasté : tête noire, collier blanc et une poitrine franchement orangée, la femelle, plus discrète n'a pas de collier blanc et porte des couleurs plus ternes. C'est souvent en entendant le cri du tarier pâtre (... trèc-trèc ... trac ...) qui défend son petit territoire, que l'on va pouvoir repérer et observer ce bel oiseau.



Les tariers pâtres construisent leur nid à terre, en général bien caché sous une touffe d'herbe.

Sur notre commune de St Martial, en particulier au printemps quand les couples sont très actifs, vous pouvez observer des tariers pâtres sur la route de Liaurou, ou encore en montant sur la route du barrage.

Texte et photographie de Daniel Jaffrain



Fiche d'identification du tarier pâtre (*Saxicola torquata*). Appartient à l'ordre des Passeriformes et fait partie de la famille des Turdidés.





Histoire

Une carte postale méconnue de La Reymondie

Une carte postale, postée de Saint-Martial-d'Albarède en 1931, « Un cerf de la Reymondie -Excideuil » est peu commune. Elle a été réalisée par le photographe-éditeur Louis Mitaud, d'Excideuil, probablement sur commande des propriétaires de la Reymondie. La carte au cerf, datée précisément du 21 août 1931, présente un court message de bon souvenir du « château de LA Reymondie, Saint Martial d'Albarède » et elle est signée « B. Delalonde ».

Ce nom nous est connu car Henriette Delalonde, jeune employée de commerce à Paris, y avait épousé le 22 avril 1909 François Roger Puiffe de Magondeaux (1883- 1964) alors encore domicilié à New York.



Celui-ci avait fait fortune en exploitant un brevet qui lui avait été accordé par la Meteor Auto Tank Cie, ayant son siège à New-York, de ventes exclusives en France, en Belgique et en Suisse, des bouteilles de gaz acétylée. En 1912, une société anonyme, au capital de 150.000 fr., s'était constituée qui avait pour objet l'éclairage des automobiles par l'acétylène dissous ainsi que la fabrication, l'achat, la vente et l'exploitation d'appareils pour l'automobilisme et l'aviation. La Société Magondeaux avait porté, par tranches successives, son capital social à 12 millions de francs et après avoir absorbé la Société B.R.C employait 750 personnes.

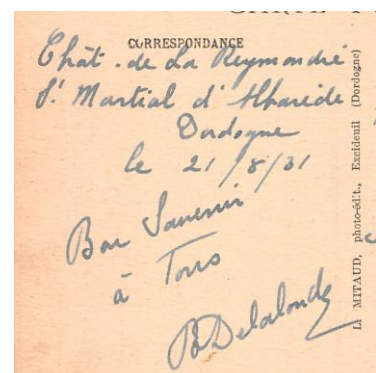
Roger de Magondeaux, originaire de Génis, qui recherchait une propriété de campagne en Dordogne pour chasser, avait jeté son dévolu sur la Reymondie (195 hectares) qui incluait alors le domaine du Breuil. Le domaine était alors entretenu par Baptiste Chantegros et ses enfants. Celui du Breuil par Jean Chaminade. De Magondeaux avait probablement susciter un élevage de cervidés, notamment de cerfs de trophée, des animaux dont on conserve l'instinct sauvage et qui permettent d'organiser des « Chasses Grand Prestige ». Néanmoins, le jeune cerf de la carte postale semble s'être intégré dans la pâture des vaches.

D'autres cartes postales signées Henriette Delalonde ou B. Delalonde nous sont connues entre 1927 et 1931. LA plus répandue, également éditée par Louis Mitaud, représente le pavillon lui-même.

Ces cartes sont rédigées pendant les vacances d'été, le plus souvent en août. Mais la famille reste généralement à Saint-Martial jusqu'au 20 septembre.

La carte postale d'août 1931 sera une des dernières expédiées de la Reymondie par la famille de Magondeaux-Delalonde. En effet la Société Magondeaux B. R. C., toujours présidée par François Roger Puiffe de Magondeaux, a été mise en liquidation judiciaire par jugement du 30 octobre 1931. Le Conseil d'administration mettra en cause l'apparition de nouveaux concurrents. Un comité de défense des actionnaires accusera pour sa part le président d'avoir commis de graves fautes de gestion.

La famille de Magondeaux devra se dessaisir de ses propriétés de Saint-Martial qui seront après différentes enchères reprises par M. Trottier avec Albain Lapouyade comme garde-chasse.





Histoire

Louise MARTIAL parmi les femmes célèbres en Périgord

L'historienne Anne-Marie Cocula-Vaillières a coordonné un Cahier sur *FEMMES EN PERIGORD*. 48 portraits de femmes sont présentés de la Vénus de Laussel à la championne du monde de kayak Manon Hostens en passant par la botaniste voyageuse, Jeanne Barret, la femme de lettres Rachilde, la danseuse et résistante Joséphine Baker ou l'institutrice nommée au gouvernement du Front populaire Suzanne Lacorre.

Parmi ces femmes, **Louise Martial** (1881-1971), institutrice, romancière et féministe qui séjourna longtemps à Saint-Martial-d'Albarède et Excideuil.

Elle passa sa vie à enseigner, à transmettre et à défendre ses idées sans faille. Elle fut aussi l'auteur de plusieurs romans et de recueils de poésie marquant son attachement au Périgord. Journaliste et conférencière, elle co-fonda une revue littéraire : *Point et Virgule*. Francis Boddart avait déjà publié une petite biographie de Louise Martial dans le *bulletin de la Société Historique et Archéologique du Périgord* soulignant l'inspiration qu'elle a trouvée à Saint-Martial-d'Albarède.



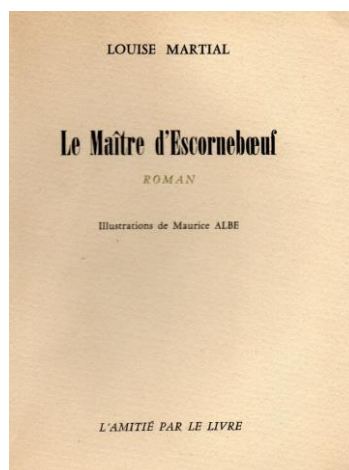
Coll. F. A. Boddart



FEMMES
EN PÉRIGORD



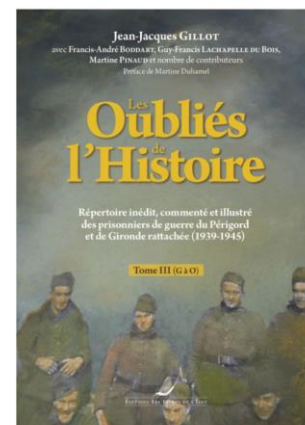
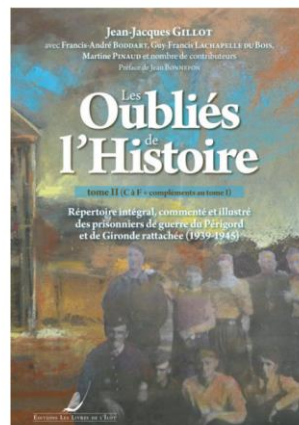
LOUISE MARTIAL



Les Oubliés de l'Histoire (tome 3 – Lettres G-O) – Prisonniers de guerre de la Seconde guerre mondiale

Les auteurs, aidés par de nombreux contributeurs, permettent de prendre conscience des épreuves que subirent ces prisonniers en Fronstalags, Stalags ou Oflags et des conséquences économiques et sociales de leur captivité. *

Jean-Jacques Gillot, Francis A. Boddart, Francis Lachapelle du Bois, Martine Pinaud. Les Editions de l'ilot. Nov. 2023.



Prisonniers de guerre liés à la commune de Saint-Martial dans le tome 3 : André LALANDE (Stalag I B, 59 mois de captivité), Maurice LABARRE (Stalags VIII A et VIII C, 59 mois de captivité), Léo LESPINASSE (Stalag V A, 58 mois de captivité), Arthur MOUNEIX (Stalag III A, 59 mois de captivité). 150 prisonniers de guerre relevés dans le seul tome 3 pour la Communauté de communes Isle-Loue-Auvézère en Périgord.



Vos services en mairie

Contacts / Horaires de la Mairie

Jusqu'au 27 Janvier 2024

Les mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 13 h à 16h30

Le samedi de 9 h à 12 h

A compter du 30 Janvier 2024

Les mercredi, jeudi et vendredi de 13h à 16h30.

Mairie de Saint-Martial-d'Albarède

Place du 11 Novembre

24160 Saint Martial d'Albarède

Tél : 05 53 62 48 11

Courriel : mairie-st-martial-albarede@wanadoo.fr

Secrétaire de mairie : Angeline Amail

<https://www.saintmartialdalbarede.com/>

Etat civil

Les demandes d'actes de naissance, de décès, de mariage ou encore de reconnaissance peuvent se faire en mairie.

La Poste Agence Communale est ouverte les jours d'ouverture de la Mairie de 13h30 à 16h30 sauf le samedi de 9h30 à 12h.

En dehors de ces horaires:

Agence postale d'Excideuil : ouverte du lundi au vendredi de 09:30 - 12:30 et 14:00 - 16:30 et samedi 9:00-12h00.

Instances et Boîtes Postales :

Plateforme Courrier de Preyssac d'Excideuil

Lundi au vendredi : 08h30-12h00/13h30-15h30

Samedi : 08h30-12h00

Opérations Courrier-Colis et bancaires

Bureau de LANOUAILLE

Mardi au vendredi : 09h30-12h30/14h00-16h30

Samedi : 09h00-12h00



Caroline BOUCHER assurera l'interim d'Angéline AMAIL pendant son congé jusqu'au 1er juin 2024.

Caroline BOUCHER, d'origine Québécoise, a choisi de s'installer en Périgord et de s'engager dans la vie des collectivités locales. Elle possède une formation d'avocate, métier qu'elle a exercé au Québec. Elle a ensuite été enseignante en droit civil, droit des affaires et droit de l'immobilier. Elle arrive donc avec de solides compétences juridiques. Merci de lui réserver le meilleur accueil dans notre commune.

Vous pouvez rencontrer Monsieur le Maire ou un des adjoints avec un rendez-vous préalable le samedi matin.

En cas d'urgence, téléphoner en mairie.



Kiosque à magazines (gratuit) disponible en Mairie

Recensement obligatoire dès 16 ans: démarche et pièces à fournir

Dès 16 ans le recensement est obligatoire pour tout jeune Français. Cette démarche est le préalable à la journée défense et citoyenneté et elle permet d'obtenir l'attestation de recensement nécessaire pour passer le baccalauréat, le permis de conduire ou d'autres examens et concours publics.

Où et quand se faire recenser :

Le jeune doit se faire recenser auprès de la mairie dans les trois mois qui suivent son 16 e anniversaire. Si les délais sont dépassés, il est toujours possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en procédant de la même manière que pour un recensement classique.

Pièces à fournir :

Lors de son recensement, le jeune doit fournir:

- une pièce d'identité (Carte nationale d'identité, passeport...)
- son livret de famille
- une déclaration indiquant ses nom, prénom, date et son lieu de naissance et ceux de ses parents, son adresse, sa situation familiale, scolaire, universitaire et/ou professionnelle.



FRANCIS CIPIERRE
MAIRE DE SAINT-MARTIAL-D'ALBARÈDE
L'ENSEMBLE DES ELU.E.S DU CONSEIL
MUNICIPAL ET LE PERSONNEL COMMUNAL
VOUS PRÉSENTENT LEURS VŒUX LES PLUS
SINCÈRES
POUR UNE TRÈS BELLE ANNE 2024

Décembre 2023



Contacts / Horaires de la Mairie

Les mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 13 h à 16 H 30
Le samedi de 9 h à 12 h

Mairie de Saint-Martial-d'Albarède

Place du 11 Novembre

24160 Saint Martial d'Albarède

Tél : 05 53 62 48 11

Fax : 05 53 62 17 45

Courriel : mairie-st-martial-albarede@wanadoo.fr